



Rapport annuel 2008

Commission fédérale contre le racisme CFR

Points forts 2008

Nouvelle composition de la CFR

La CFR a commencé l'année 2008 dans sa nouvelle composition de 15 membres, sous la direction de son président, Georg Kreis, qui a été confirmé à son poste. Elle a élu comme vice-présidentes Mesdames Gülcan Akkaya, experte dans les domaines de la migration et des droits de l'Homme et professeure à la Haute école de travail social de Lucerne, et Sabine Simkhovitch-Dreyfus, avocate et représentante de la Fédération suisse des communautés israélites FSCI au sein de la CFR.

Publications

- ▶ TANGRAM N° 21 sur le thème d'« Internet » et N° 22 sur le thème de la « Société multiculturelle »
- ▶ Prise de position de la CFR au sujet de l'initiative « contre la construction de minarets »
- ▶ Rapport au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale CERD sur le quatrième, le cinquième et le sixième rapport de la Suisse au CERD

Site Internet

- ▶ Remaniement du site Internet de la CFR, adapté à la nouvelle identité visuelle de la Confédération
- ▶ Diffusion sur le site de la CFR des jugements cantonaux relatifs à l'art. 261^{bis} CP de 2006 et des arrêts rendus par le Tribunal fédéral

Colloque

Colloque sur la « Discrimination multiple », en collaboration avec l'Institut « Intégration et participation » de la Haute école spécialisée de la Suisse nord-occidentale FHNW et la « School for Management and Law » de la Haute école zurichoise de sciences appliquées ZHAW.

Sensibilisation

- ▶ Poursuite du projet de formations à l'attention des corps de police, en collaboration avec le Centre de compétence pour les conflits interculturels Tikk
- ▶ Poursuite de la sensibilisation à la discrimination à l'entrée des bars et discothèques : élaboration de recommandations et d'un mémento à l'attention des bars et discothèques, en collaboration avec la Ville de Berne et le service de consultation bernois contre la violence et le racisme ggfon
- ▶ Première évaluation des cas de conflit enregistrés dans le cadre du Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme

Activités nationales et internationales

- ▶ Rencontre des délégués cantonaux et communaux à l'intégration ainsi que des personnes de contact de la CFR avec le président de la Confédération, Pascal Couchepin
- ▶ Participation et contribution au premier forum des Nations Unies sur le thème des minorités
- ▶ Dans le cadre de la visite en Suisse d'une délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ECRI, accueil de la dite délégation et organisation d'une rencontre avec les organisations non gouvernementales
- ▶ Parution de la CFR en tant que Commission indépendante et organe national spécialisé devant le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale CERD

1 Commentaire de la situation en 2008

Suite aux élections nationales et fédérales de l'automne 2007, la CFR s'est retrouvée dans un contexte politique relativement tranquille durant l'année sous revue. La Commission, dont la moitié des membres ainsi que les vice-présidentes sont entrés en fonction le 1^{er} janvier 2008, a ainsi pu bénéficier d'une période de rodage.

Cela ne signifie pas pour autant que les sujets auxquels la CFR doit s'intéresser et à propos desquels elle doit se faire entendre aient manqué. Citons notamment le dépôt de l'initiative « contre la construction de minarets », qui a fait grand bruit à l'étranger également, et la poursuite du débat sur la criminalité étrangère. La CFR a publié une prise de position sur l'initiative contre les minarets qui peut servir d'argumentaire aux personnes et institutions intéressées.

En octobre 2008, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt dans lequel il s'est prononcé contre la dispense, dans le cadre scolaire, des cours de natation pour les enfants musulmans (il s'agissait dans ce cas de garçons, ce qui pourrait avoir joué un certain rôle). Si, en 1993, l'instance judiciaire suprême avait encore estimé qu'une fillette musulmane pouvait être exemptée de natation au nom de la liberté de croyance, elle a revu sa position, accordant cette fois davantage d'importance à l'intégration et à l'égalité entre tous au sein de l'école obligatoire. Il est intéressant de constater que dans sa décision, le Tribunal cantonal de Schaffhouse se référait au rapport publié par la CFR « Les relations avec la minorité musulmane en Suisse », dans lequel elle estimait que l'arrêt du Tribunal fédéral de 1993 ferait actuellement l'objet d'une autre pondération.

En 2008, les institutions internationales de lutte contre le racisme ont redoublé d'attention envers la Suisse. La délégation suisse a été reçue en août par le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale CERD, auquel elle a présenté un rapport sur les mesures mises en œuvre en Suisse. A cette occasion, la CFR a pour la première fois présenté sa propre prise de position politique au CERD, qui se situait entre le rapport officiel de la Suisse et le rapport alternatif des organisations non gouvernementales. En septembre, une délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ECRI s'est rendue pour la quatrième fois en Suisse ; à la suite de cette visite, elle rédigera un rapport sur la situation dans notre pays. Dans ce domaine également, la collaboration de l'ECRI avec la CFR s'est révélée très positive. D'ailleurs, les organes internationaux demandent régulièrement que les activités de la CFR soient élargies et que ses moyens, très modestes, soient augmentés.

La CFR constate que la lutte contre le racisme progresse au sein de l'administration fédérale : en décembre 2008, lors d'un colloque organisé par le Service de lutte contre le racisme, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées et le Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes, il a été débattu pour la première fois de la nécessité d'améliorer la protection juridique contre la discrimination.

2 Affaires internes

2.1 Membres et nominations

En janvier 2008, la CFR s'est mise à la tâche dans sa composition renouvelée. En vertu de la décision du Conseil fédéral du 12 septembre 2007 sur la modification de la loi fédérale sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, la Commission est dorénavant formée de 15 membres. Sous la direction de son président Georg Kreis, expressément confirmé dans ses fonctions par le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, la Commission a élu à la vice-présidence Mesdames Gülcan Akkaya, experte dans les domaines de la migration et des droits de l'Homme et professeur à la Haute école de travail social de Lucerne, et Sabine Simkhovitch-Dreyfus, avocate et représentante de la Fédération suisse des communautés israélites au sein de la CFR.

2.2 Séances plénières

La Commission a tenu cinq séances plénières en 2008 :

- le 23 janvier,
- le 18 mars,
- le 19 mai (retraite),
- le 08 septembre et
- le 04 novembre.

2.3 Séances de la présidence

La présidence et le secrétariat de la CFR ont tenu cinq séances en 2008 :

- le 10 janvier,
- le 4 mars,
- le 25 juin,
- le 20 octobre et
- le 04 décembre.

2.4 Secrétariat

A la fin de l'année, Tarek Naguib, collaborateur juridique, a quitté le secrétariat après cinq ans d'activité au sein de la CFR. Pendant cette période, il s'est particulièrement engagé dans la mise sur pied de programmes de sensibilisation auprès des corps de police cantonaux, l'élaboration d'un guide juridique et le développement d'un réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme ainsi que l'amélioration de la documentation des cas. Les stagiaires juristes Sara Steiner et Sandra Steffen-Epp ont poursuivi la mise à jour du recueil de jugements publié sur le site internet de la CFR et établi un agenda politique qui a été diffusé en janvier 2009 sur le site Internet de la CFR. La migration du site internet de la CFR, adapté à la nouvelle identité visuelle de la Confédération, a pu être réalisée grâce au politologue Rob van de Pol, lui aussi stagiaire au sein du Secrétariat, engagé en tant que webmaster.

2.5 Budget de la CFR

Dans le cadre des coupes financières générales, le budget de la CFR est passé de près de 174'000 CHF à 155'000 CHF. Il devient de plus en plus difficile de mener des projets dans ces conditions.

3 Travail thématique de la Commission

3.1 « Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme »

Des rencontres de formation ont eu lieu régulièrement dans le cadre du projet « Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme » soutenu par Humanrights.ch/MERS et la CFR, l'objectif étant d'affiner l'enregistrement de cas anonymisés dans le système de documentation de cas de racisme (DoSyRa). Les cas de conflits et l'activité de conseil de 2008 font l'objet d'une évaluation dont la publication est prévue pour 2009. Un guide juridique pour particuliers a été mis en ligne et paraîtra ensuite en version papier également.

Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme:

www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/00159/00265/index.html?lang=fr

3.2 Travail relatif à la norme pénale

La CFR a publié sur son site Internet l'arrêt du Tribunal fédéral du 24 octobre 2008 dans lequel ce dernier a stipulé que les écoliers musulmans (il s'agissait dans le cas précis de garçons) doivent eux aussi suivre les cours de natation et ne peuvent donc prétendre à une dispense. Dans la décision du Tribunal fédéral, la scolarité obligatoire et l'intégration l'emportent sur la liberté de croyance.

Le recueil de jugements mis à disposition sur la page d'accueil de la CFR offre aux personnes et institutions intéressées la possibilité d'avoir une vue d'ensemble de la jurisprudence relative à l'art. 261^{bis} CP. Elle permet également de faire des recherches ciblées par cas ou par critères (moyen utilisé pour commettre le délit, type d'auteur ou type de victime p. ex).

Recueil de cas juridiques: www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/00169/index.html?lang=fr

3.3 Antisémitisme

Durant l'année sous revue, la CFR s'est également occupée d'antisémitisme, particulièrement en fin d'année, au moment du conflit armé dans la bande de Gaza. En effet, la CFR a pu constater que, dans les courriers des lecteurs de nombreux journaux, la critique envers l'Etat d'Israël prend rapidement une tournure antisémite. Comme elle s'était déjà prononcée à de semblables occasions, la CFR a renoncé à publier un communiqué de presse durant les fêtes de fin d'année, ce d'autant plus qu'un cessez-le-feu a été annoncé en tout début d'année 2009.

3.4 Islam et islamophobie

En juin, lors du lancement de l'initiative populaire « contre la construction de minarets », la CFR a publié une prise de position dans laquelle elle juge cette initiative contreproductive et fondamentalement hostile envers les musulmans de Suisse.

Dans le N° 22 de la revue TANGRAM, un article du professeur Christian Giordano a provoqué de vifs débats de fin décembre à début janvier 2009. Le professeur y présentait le concept de pluralisme juridique, que des médias et plusieurs personnalités publiques ont interprété comme une porte ouverte à l'introduction de la charia en Suisse, et donc comme une attaque directe contre l'ordre étatique suisse et contre les femmes. La CFR déplore que ce débat ait donné lieu à des attaques verbales contre Fatih Dursun, membre musulman de la CFR, et à des allégations mensongères à son sujet.

3.5 Racisme anti-Noir

Comme l'a souligné la CFR dans son rapport au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale CERD, le racisme anti-Noir doit faire l'objet d'observations attentives et régulières, car il prend toujours de nouvelles formes. Ainsi, l'initiative d'un comité privé d'organiser une élection de Miss Black Suisse afin - comme l'ont expliqué dès le début les organisateurs - d'augmenter les chances des jeunes femmes de couleur lors de l'élection de Miss Suisse, a immédiatement été critiquée par des privés comme étant du racisme anti-Blancs. De plus, la CFR reçoit toujours des plaintes d'hommes africains contrôlés à tort par la police et soumis sans raison précise à des fouilles corporelles humiliantes sous prétexte de soupçon de trafic de drogue. Il est également frappant que les médias colportent des propos très irrévérencieux envers les Noirs sans s'en distancier clairement, et que le terme « nègre » soit à nouveau accepté en société.

3.6 Gens du voyage

Durant l'année 2008, la CFR a organisé, en présence de la Commission fédérale pour les questions de migration CFM, une audition avec l'administrateur de la Roma-Foundation et du représentant de la *Radgenossenschaft der Landstrasse*, l'organisation faïtière des gens du voyage suisses. L'objectif était de faire le point sur la situation des Roms en Europe de l'Est afin de se préparer à contrer une éventuelle campagne lancée contre les gens du voyage, campagne susceptible de servir d'argument contre l'extension de la libre circulation des personnes. Il est apparu lors de l'audition que seule une petite partie de la population Rom est nomade, même si ce phénomène est significatif en valeur absolue. Les Yéniches suisses craignent pour leur part de voir leur situation empirer si des gens du voyage étrangers occupent en grand nombre les quelques aires de stationnement à disposition et si les médias font état d'une augmentation des mendiants dans les villes. A ce sujet, la Ville de Genève a introduit, fin 2007, une nouvelle interdiction concernant la mendicité, qui peut également engendrer un durcissement des pratiques envers les Roms.

3.7 Droit d'asile

La CFR a invité la présidente de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers à venir présenter son activité. En collaboration avec des experts, le secrétariat a, de plus, identifié les problèmes les plus fréquents qui surviennent dans la prise en charge des requérants d'asile. Avec la Commission fédérale pour les questions de migration CFM, il a évalué la nécessité de réaliser une étude sur les normes de qualité en vigueur dans le cadre de l'asile.

3.8 Sensibilisation des autorités de police

En 2008, la mise en place de structures de formation de base et de formation continue sur le thème « Compétences interculturelles dans le travail de la police » a progressé. Le cours donné par la police de la ville de Zurich en collaboration avec le TikK – Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte a lieu dorénavant chaque année. Durant l'automne, un cours de trois jours destiné aux cadres a été organisé avec succès à l'Institut suisse de police ISP et sera dorénavant donné tous les ans. Etant donné les expériences qu'elles ont faites sur le terrain, la police cantonale lucernoise et celle de la ville de Winterthur ont contacté le TikK pour des cours spécifiques touchant au travail de la police, et plus particulièrement au domaine de la jeunesse. De plus, l'Ecole de police de Suisse orientale et le TikK sont en train d'élaborer une offre de cours recouvrant les domaines des droits de l'Homme, de l'éthique, de la psychologie, de la police de proximité et de la violence domestique. La CFR se propose également d'intensifier la collaboration avec la police en Suisse romande et au Tessin.

3.9 Discrimination à l'entrée de bars et discothèques

La CFR a poursuivi son travail de sensibilisation contre la discrimination à l'entrée de bars et discothèques lancé en 2006.

Au cours de l'année 2008, à la demande de la police du commerce de la ville de Berne, elle a élaboré, en collaboration avec cette dernière ainsi que le service de consultation *gggfon - Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus*, une liste de recommandations facilement mémorisable, soulignant ce qui est licite et ce qui ne l'est pas, ainsi qu'un mémento plus détaillé. Ces deux documents seront présentés au public par les trois partenaires au printemps 2009.

La CFR a également pris contact avec l'association *Safer Clubbing* afin de préparer un projet sur la discrimination à l'entrée de bars et discothèques.

De même, la CFR a prodigué ses conseils aux privés qui se sont adressés à elle après avoir été interdits d'entrée dans des établissements publics. Elle a pris position dans les médias au sujet de ces cas.

4 Publications / Recherche / Site Internet

4.1 TANGRAM N° 21 « Internet »

Si l'accélération de la diffusion de la pensée, d'idéologies et d'opinions par le World Wide Web n'a rien changé sur le fond aux thèmes du racisme et de la lutte contre le racisme, elle en a, en revanche, démultiplié l'intensité dans le temps et dans l'espace. Le défi que pose Internet sur le fond, du point de vue tant intellectuel que juridique, est la désinhibition de la liberté d'opinion. Ce que l'on n'exprimait que verbalement ou que l'on ne montrait que dans un cercle privé est aujourd'hui accessible à tous sur la toile. Plusieurs articles de ce TANGRAM traitent de cette abolition des limites et définissent les conditions cadres de la liberté d'opinion à l'ère numérique.

TANGRAM N° 21: www.ekr.admin.ch/shop/00008/00044/index.html?lang=fr

4.2 TANGRAM N° 22 « Société multiculturelle »

Dans le numéro 22 de TANGRAM, le président de la CFR, Georg Kreis, signe un éditorial dans lequel il distingue trois niveaux de multiculturalisme : le discours politique, les dispositions légales qui régissent la coexistence entre tous et notre manière personnelle d'appréhender notre quotidien multiculturel. Ce numéro traite également de la politique d'intégration, de la problématique de l'exclusion et de l'assimilation ainsi que des possibles dilemmes identitaires entre diversité culturelle et acculturation.

TANGRAM N° 22: www.ekr.admin.ch/shop/00008/00068/index.html?lang=fr

4.3 Prise de position de la CFR au sujet de l'initiative « contre la construction de minarets »

La Commission fédérale contre le racisme a critiqué, dans une prise de position, l'initiative populaire « contre la construction des minarets » qui, selon elle, diffame les musulmans et porte atteinte à la liberté de religion garantie par les droits fondamentaux et les droits de l'Homme ainsi qu'à l'interdiction de discrimination.

Prise de position: www.ekr.admin.ch/dokumentation/00143/index.html?lang=fr

4.4 Nouveau site web de la CFR: www.ekr.admin.ch

La décision prise en 2005 par le Conseil fédéral d'abandonner les divers logos et design des unités administratives de la Confédération au profit d'un standard unique a donné l'occasion à la CFR de refondre complètement son site Internet, du point de vue du contenu, de la structure et du graphisme.

Les principales nouveautés sont la structure de navigation conviviale tant horizontale que verticale, la réorganisation de la rubrique «Thèmes» dont la partie informative est plus étoffée, la liste de liens figurant sur le côté droit pour approfondir les sujets de chaque rubrique, l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées et enfin la nouvelle adresse www.ekr.admin.ch.

A la suite de cette adaptation, la CFR n'appose plus son logo ni sur ses produits ni sur son site Internet. Sa page d'accueil est devenue une page indépendante, hébergée sur la structure web de l'administration fédérale, ce qui correspond bien à sa liberté d'action. En raison de ce changement, les coûts techniques supportés par la CFR pour son site Internet se sont multipliés, ce qui pèse sur son modeste budget.

5 Prises de position et procédures de consultation

La Commission n'a pris part à aucune procédure de consultation durant l'année sous revue. Le secrétariat de la CFR s'est cependant exprimé à plusieurs reprises dans le cadre de consultations des offices fédéraux.

6 Relations publiques / Contacts

6.1 Contacts avec les médias

Liste des communiqués de presse pour l'année sous revue :

- Procédures de naturalisation : non aux discriminations, 22 mai 2008
- Nouvelles vice-présidentes de la CFR, 22 mai 2008
- Rapports de la Suisse devant le CERD, 5 août 2008
- Cas de la discothèque : des décisions discutables, 22 septembre 2008
- Prise de position de la CFR sur l'initiative contre la construction de minarets, 24 octobre 2008

Communiqués de presse: www.ekr.admin.ch/dokumentation/00144/index.html?lang=fr

La présidence été présentée à la presse dans sa nouvelle composition. Tant le président que les deux vice-présidentes ont pris position dans les médias sur des sujets conflictuels tels que la discrimination à l'entrée des bars et discothèques, l'initiative « contre la construction de minarets » ou la nouvelle conférence mondiale contre le racisme, la conférence d'examen de Durban.

6.2 Colloque

Le 12 novembre 2008, la CFR a organisé un colloque sur le thème de la discrimination multiple en collaboration avec la HES de travail social de la Haute école spécialisée de la Suisse nord-occidentale FHNW et avec la *School of Management and Law* de la HES zurichoise de sciences appliquées ZHAW.

La discrimination multiple est une inégalité de traitement fondée sur plusieurs caractéristiques, qui peuvent être le sexe, l'âge, la couleur de peau, le statut social, l'appartenance religieuse, l'orientation sexuelle ou un handicap. Les discriminations de ce genre représentent des inégalités sociales particulièrement graves, difficiles à combattre en raison de leur complexité et dont les effets négatifs s'additionnent. Cette notion a été formulée en 2001, lors de la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme à Durban en Afrique du Sud.

Site web sur le thème de la discrimination multiple: www.discriminationmultiple.ch

6.3 Contacts

6.3.1 Rencontre avec les personnes de contact au niveau cantonal et les délégués cantonaux ou communaux à l'intégration

A la demande des personnes de contact et des délégués à l'intégration, la CFR a organisé une rencontre avec le président de la Confédération Pascal Couchepin en décembre 2008. Au cours de cette rencontre, les représentants des cantons et des communes engagés dans la lutte contre

le racisme ont eu l'occasion de faire part de leurs souhaits et préoccupations au président de la Confédération. Les participants ont notamment exprimé le vœu d'un plus grand soutien de la part de la Confédération et abordé le thème de l'influence positive que cette dernière a sur les cantons.

6.3.2 Séance de coordination avec la Commission fédérale de la migration

A la suite d'une réorganisation au sein de l'administration fédérale, la Commission fédérale des étrangers et celle des réfugiés ont fusionné pour constituer la toute nouvelle Commission fédérale de la migration CFM. Les secrétariats de la CFR et de la CFM se sont rencontrés afin de faire le point sur la situation et sur leurs intérêts communs. En décembre, les deux commissions ont invité des représentants des Yéniches et des Roms dans le but d'évaluer la situation lors de la campagne sur l'extension de la libre circulation des personnes. Cette votation concerne cependant plus directement la CFM, qui s'occupe de politique des étrangers en général.

6.3.3 Rencontre annuelle avec les ONG et rapport de la Suisse à l'ONU

Les contacts réguliers avec les ONG, réinstaurés en 2007, ont également été fructueux durant l'année sous revue. Plus de vingt organisations ont participé à la réunion agencée par la CFR à l'attention des ONG afin de leur permettre de rédiger leur rapport alternatif au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale CERD. La CFR n'a pas contribué au contenu dudit rapport, car elle souhaitait présenter sa propre prise de position à l'instance onusienne du CERD.

6.3.4 Contacts au niveau international

Lors de sa deuxième séance plénière de 2008, la CFR a invité l'ancienne cheffe du secrétariat du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale CERD de l'ONU à participer à un échange d'informations. Le but de cette réunion était de mieux comprendre le mécanisme de surveillance du CERD envers la Suisse et de récolter des informations plus précises sur le rôle de la CFR en tant qu'organe national spécialisé et sur les attentes du CERD envers elle. La responsable du secrétariat a invité la CFR à présenter son propre rapport au CERD à l'occasion d'une rencontre non officielle. La CFR a rédigé une prise de position qu'elle a rendue publique et exposée devant le CERD lors d'une audition à l'occasion de la défense du quatrième, cinquième et sixième rapport de la Suisse.

Un autre pôle de l'activité internationale de la CFR a consisté à accompagner les travaux de préparation des missions de l'ONU en vue de la Conférence d'examen de Durban organisée à Genève. Dans ce domaine également, la CFR a fait en sorte d'avoir son propre rôle à jouer. Ainsi, contrairement à ce qui s'était passé à la Conférence de Durban 2001, elle a pu se faire accréditer en tant qu'institution spécialisée active dans la défense des droits de l'Homme.

Finalement, une délégation de la CFR a participé en décembre 2008 au premier forum des Nations Unies sur le thème des minorités qui était consacré à l'éducation. Dans sa déclaration sur les discriminations dans le cadre des cursus de formation, elle a présenté les bonnes pratiques de la Société suisse des employés de commerce, à Zurich, qui a créé une plateforme de postulation anonyme pour apprentis.

7 Conseils aux particuliers

Les conseils de la CFR continuent à être très demandés. Si de nombreuses prises de contact concernent de simples questions d'information, la Commission reçoit aussi des demandes de coaching pour la réalisation de travaux de la part d'écoliers ou d'étudiants. Il est frappant de constater que c'est principalement des personnes appartenant au groupe social majoritaire qui dénoncent des incidents conflictuels qui les font vivement réagir, voire les révoltent. Cela signifie entre autres qu'elles prennent au sérieux leur rôle de témoin et souhaitent faire part de ce qu'elles ont observé. Les événements en question peuvent avoir lieu dans un cercle privé, mais aussi impliquer des instances officielles. Les incidents susceptibles de relever de la discrimination raciale sont également souvent rapportés à la CFR par les proches des victimes.

Les cas annoncés à la CFR sont enregistrés dans le Système de Documentation Racisme (Do-SyRa), qui rassemble les informations recueillies par plusieurs services de consultation pour les victimes de racisme. Ces données, totalement anonymes, servent de banque de données pour un monitoring mené sur le long terme. Les résultats de l'année 2008 seront analysés puis publiés au cours du premier semestre 2009. Il faut cependant ajouter que de nombreuses régions de Suisse ne disposent pas de service de consultation spécialisé et que, par manque de relais en ces lieux, certains cas de conflits passent inaperçus.

8 Perspectives

Points forts 2009

Travail de relations publiques

- ▶ Présentation du « Processus de Durban » 2001-2009 en Suisse et participation à la Conférence d'examen de Durban, en avril
- ▶ Conférence de presse et présentation du matériel d'information sur les manières d'éviter la discrimination à l'entrée des bars et discothèques, en collaboration avec la police du commerce de la Ville de Berne et le service de consultation *gggfon - Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus*
- ▶ Fête à Bienne, avec signature d'un manifeste
- ▶ Congrès avec la Coalition des villes contre le racisme
- ▶ Expédition de communiqués de presse et de la newsletter selon le système « News Service Bund »

Publications

- ▶ TANGRAM N° 23 sur le thème de la « Discrimination multiple »
- ▶ TANGRAM N° 24 sur le thème de la « Discrimination structurelle »
- ▶ Publication en ligne d'un agenda politique offrant une vue d'ensemble des affaires parlementaires en lien avec le racisme
- ▶ Prise de position de la CFR sur la situation actuelle en matière de protection juridique contre la discrimination
- ▶ Recommandations et mémento sur la discrimination à l'entrée des bars et discothèques
- ▶ Rapport d'évaluation des cas de conflits racistes traités par les services de consultation (en collaboration avec Humanrights.ch/MERS)
- ▶ Publication par le Service de lutte contre le racisme SLR du guide juridique rédigé par la CFR

Site Internet

- ▶ Mise en ligne de la nouvelle rubrique « Refus d'entrée dans les discothèques et les bars »
- ▶ Mise en ligne du site Internet en anglais
- ▶ Recueil de cas juridique : mise en ligne des décisions et arrêts 2007 et 2008 relatifs à la norme pénale contre le racisme
- ▶ Extension du recueil de jugements aux sentences internationales

Sensibilisation

- ▶ Sensibilisation des médias au moyen d'un cours donné au MAZ (Centre de formation des médias)
- ▶ Poursuite du projet « Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme »
- ▶ Poursuite du projet de formation de base et de formation continue avec les polices cantonales (en collaboration avec le *TikK – Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte*)